

## 15.4 CONSTRUCTEUR-PROPRIÉTAIRE EN SYSTÈMES DE CHAUFFAGE À EAU CHAUDE ET À VAPEUR

### OBJECTIF DE L'EXAMEN ET DÉFINITION DE LA SOUS-CATÉGORIE VISÉE

---

La personne qui réussit l'examen peut agir à titre de répondant pour tous les travaux de construction compris dans la sous-catégorie suivante :

#### 15.4 Constructeur-propritaire en systèmes de chauffage à eau chaude et à vapeur

Cette sous-catégorie autorise les travaux de construction qui sont réservés exclusivement aux maîtres mécaniciens en tuyauterie en vertu de la Loi sur les maîtres mécaniciens en tuyauterie et qui concernent les systèmes de chauffage à eau chaude et les systèmes à vapeur.

Elle autorise également, même s'ils ne sont pas réservés exclusivement aux maîtres mécaniciens en tuyauterie, les travaux de construction qui concernent les systèmes de brûleurs au propane faisant partie d'un système de chauffage à eau chaude et à vapeur ainsi que les travaux de construction compris dans la sous-catégorie 15.4.1.

Enfin, elle autorise les travaux de construction connexes.

### RENSEIGNEMENTS SUR L'EXAMEN

---

- Durée : 3h00
- Note de passage : 60%
- Langue de passation : français ou anglais
- Type d'examen : examen à choix multiple

### PRÉSENTATION DE L'EXAMEN

---

L'examen de la sous-catégorie 15.4 - *Constructeur-propritaire en systèmes de chauffage à eau chaude et à vapeur* aborde les matières suivantes :

- définitions et types de systèmes
- encadrement législatif, normatif et réglementaire
- lecture de plans et devis
- normes et exécution des travaux

### SOUTIEN POUR LA PRÉPARATION À L'EXAMEN

---

Pour préparer votre examen, vous pouvez consulter le profil de compétence, qui est disponible sur le site <http://www.rbq.gouv.qc.ca/>:

1. Sur la page d'accueil, dans le menu de droite, cliquez sur « **Qualification professionnelle** »,
2. Dans la colonne de gauche, cliquez sur « **Examens** », « **La préparation : fiches d'information et profils de compétences** » et cliquez sur le domaine désiré. Pour les sous-catégories (ex : 1.1.1, 6.1 etc., cliquez sur « **Exécution de travaux de construction** »
3. Les documents « **Fiche d'information sur l'examen** » et « **Profil de compétence** » se trouvent dans la section « **Fiche et profil à consulter** » au centre de l'écran.

## RESSOURCES

Vous pouvez aussi consulter la documentation disponible dans les bibliothèques publiques, collégiales et universitaires de votre région. Le personnel saura vous guider dans la recherche d'ouvrages de référence pertinents.

### DOCUMENTS RECOMMANDÉS ET MATÉRIELS FOURNIS DURANT LA SÉANCE D'EXAMEN

À titre de répondant pour l'exécution de travaux de construction, il vous incombe de voir au respect des exigences législatives et réglementaires inhérentes à votre domaine de qualification. Vous devez donc régulièrement actualiser vos connaissances en regard de plusieurs lois, codes, normes et règlements. Voici les **principaux documents** qui couvrent la matière visée par l'examen :

| Documents et matériels   | Lecture recommandée | Fournis à l'examen |
|--|---------------------|--------------------|
| <b>Loi sur le bâtiment</b> (L.R.Q., c. B-1.1)  | X                   |                    |
| <i>Code de construction du Québec</i> (L.R.Q., c. B-1.1, r.2)<br>– <i>Chapitre I, Bâtiment 2005</i>                              | X                   | X                  |
| <b>CAN/CSA B139.1-04</b> - <i>Code d'installation des appareils de combustion au mazout</i>                                      | X                   | X                  |
| <b>CAN/CSA-B149.1-10</b> - <i>Code d'installation du gaz naturel et du propane</i>   | X                   | X                  |
| <b>CAN/CSA-B214-07</b> - <i>Code d'installation des systèmes de chauffage hydronique</i>   | X                   | X                  |
| <b>CAN/CSA F280</b> – <i>Détermination de la puissance requise des appareils de chauffage et de refroidissement résidentiels</i> | X                   |                    |
| <b>ISBN 0919852</b> <i>Manuel canadien de chauffage au mazout (Association canadienne de chauffage au mazout)</i>                | X                   |                    |
| Calcul des pertes et gains de chaleur de la CMMTQ  | X                   |                    |
| <i>Les systèmes à vapeur de Claude Tardif</i>  | X                   |                    |
| <i>Modern Hydronic Heating : for residential and light commercial buildings de John Siegenthaler</i>                             | X                   |                    |
| Système de chauffage hydronique de la CMMTQ  | X                   |                    |
| Tableau d'efficacité en combustion de la CMMTQ   | X                   | X                  |
| Calculatrice, règle, papier, crayon, etc.  |                     | X                  |

Plusieurs de ces documents sont disponibles à partir du site Internet des Publications du Québec à l'adresse suivante :  
[www.publicationsduquebec.gouv.qc.ca](http://www.publicationsduquebec.gouv.qc.ca)

**D'autres livres de références peuvent vous aider lors de votre préparation.**

Veillez noter que la norme **NQ 3650-900** n'est pas publiée en anglais.

Cette norme vous sera donc fournie en langue française peu importe la langue choisie pour la passation de l'examen.

L'achat de ces documents est possible à partir du site Internet de l'Association canadienne de normalisation (CSA) [www.csa.ca](http://www.csa.ca)

et du site du Bureau de normalisation du Québec (BNQ) [www.bnq.qc.ca](http://www.bnq.qc.ca)

Corporation des maîtres mécaniciens en tuyauterie du Québec (CMMTQ) [www.cmmtq.org](http://www.cmmtq.org)

**Note :** Seuls les documents et le matériel remis par le surveillant pourront être utilisés durant la séance d'examen.

---

**POUR TOUTES INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES, VEUILLEZ COMMUNIQUER AVEC NOUS**

---

Visitez le [www.rbq.gouv.qc.ca](http://www.rbq.gouv.qc.ca) pour consulter nos coordonnées et toute information pertinente à la passation de votre examen.

*Les renseignements contenus dans le présent document ne le sont qu'à titre indicatif et ne lient pas la Régie du bâtiment du Québec.  
Ils peuvent être modifiés sans préavis.*